Guide des structures D'Insertion Par l'Activité Economique (IAE)

Document téléchargeable
http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/IAE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence
De la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRECCTE *Auvergne- Rhône-Alpes*
Unité Départementale de la Haute-Savoie
BP 9001 – 74990 ANNECY CEDEX 9
48, av. de la République 74960 CRAN-GEVRIER

Septembre 2020

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté Égalité Fraternité
haute savoie le Département
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
pôle emploi
l'Europe s'engage en France
Fonds Social Européen
UNION EUROPÉENNE

Photos :
AGIRE 74 à Seynod
Atelier du lac à Annecy

Qu'est-ce que l'insertion par l'activité économique ?

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et regroupe un ensemble d'associations et d'entreprises conventionnées par l'État, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée, dans le cadre d'un parcours d'insertion. La spécificité de ce parcours consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès au marché du travail.

Selon les besoins des personnes et l'offre locale, les parcours d'insertion peuvent s'effectuer **dans quatre types de structures** :

- les associations intermédiaires **(AI)** ;
- les entreprises d'insertion **(EI)** ;
- les entreprises de travail temporaire d'insertion **(ETTI)** ;
- et les ateliers et chantiers d'insertion **(ACI)**.

Acteurs économiques au service d'un projet social, les SIAE participent au développement économique local tout en favorisant l'insertion professionnelle des publics qu'elles accueillent.

Financement des SIAE

Les structures conventionnées au titre de l'IAE bénéficient d'aides financières de l'État :

- D'une part, elles perçoivent une aide au poste d'insertion, indexée sur le SMIC et fonction de modèle économique et du nombre d'ETP ;
- D'autre part, elles obtiennent une part modulée, comprise entre 0 et 10% du montant socle (5% en moyenne), qui est calculée en fonction de trois critères (profil des publics, efforts d'insertion de la structure, résultats en termes d'insertion).
- Elles peuvent également solliciter une subvention au titre du fonds départemental d'insertion (FDI), ce fonds ayant pour objectif de consolider et de développer l'offre d'insertion (aide au démarrage, aide au développement, aide à la consolidation, aide au conseil, aide à la professionnalisation, aide à l'évaluation et à l'expérimentation).

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie intervient également dans le financement des SIAE :

- Il cofinance les aides aux postes des ACI, en particulier pour les bénéficiaires du rSa ;
- Il peut subventionner l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel renforcés des bénéficiaires du rSa dans les SIAE ;
- Il peut accorder des subventions au titre du Fonds social européen (FSE).

Le Conseil régional peut également accorder une subvention régionale au ACI : il s'agit d'une aide à l'encadrement socioprofessionnel de 20 000 € maximum par ETP et par an. Elle est exclusivement à destination des postes d'encadrant technique et chargé d'insertion, et elle dépend de plusieurs indicateurs d'activité et de performance.

Réforme de l'IAE et cadre juridique

L'IAE fait actuellement l'objet d'une nouvelle réforme. Celle-ci a été amorcée par **la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,** présentée en septembre 2018, qui réaffirme l'importance du dispositif en prévoyant notamment la création de 100 000 emplois supplémentaires dans l'IAE d'ici 2020. Le **Pacte ambition pour l'IAE**, feuille de route de la réforme, a été remis à la ministre du travail, Madame Muriel Pénicaud, le 10 septembre 2019. Ce Pacte contient **5 engagements** :

- accompagner chaque personne selon ses besoins ;
- innover et libérer le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales inclusives ;
- rallier toutes les entreprises et tous les acteurs publics à la clause de l'inclusion ;
- agir ensemble sur tous les territoires ;
- simplifier, digitaliser, et co-construire en confiance.

Ces 5 engagements se déclinent en 30 mesures. Certaines de ces mesures impliquent des évolutions législatives et/ou réglementaires, qui seront progressivement adoptées en 2020/2021. La circulaire du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail apporte déjà un certain nombre de modifications immédiates au dispositif IAE, et notamment : évolution de la gouvernance ; autorisation de réaliser des PMSMP entre SIAE ; articulation des parcours d'insertion avec la garantie jeunes ; déploiement de la plateforme de l'inclusion ; expérimentation (SEVE, TAPAJ et Convergence), etc.

Le cadre juridique repose sur trois principes :

- Un **conventionnement** négocié avec les services de l'État au niveau départemental. Cette procédure permet la reconnaissance juridique d'une structure au sein du secteur de l'IAE et lui ouvre notamment droit aux différentes aides financières. Toutes les conventions signées doivent systématiquement intégrer des objectifs négociés en termes :
    - d'accompagnement social et professionnel ;
    - de formation des salariés en insertion et des permanents des SIAE ;
    - d'insertion dans l'emploi pour les salariés en insertion répartis selon trois grandes catégories : l'emploi « durable », l'emploi « de transition » et les sorties dites « positives ».

- Un **agrément** préalable des publics par Pôle emploi : obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI ETTI et limité, dans les AI, aux personnes mises à disposition pour une durée de plus de 16 heures.
  A partir du 1er janvier 2021, l'agrément sera remplacé par le « Pass IAE », délivré par l'intermédiaire de la Plateforme de l'inclusion (ITOU). Parallèlement à la création de cette plateforme, le fonctionnement des embauches évolue :
    - *de nouveaux prescripteurs sont habilités à orienter des candidats vers les SIAE ;*
    - *des prescripteurs non habilités, nommés orienteurs, peuvent désormais également positionner des candidats, sous-réserve que ces derniers répondent à un certain nombre de critères.*

  Jusqu'au 1er janvier 2021, le système de l'agrément et celui de la plateforme coexistent, et peuvent l'un ou l'autre être utilisés.
  Ces conditions apportent la garantie que les structures recrutent effectivement les personnes les plus éloignées du marché du travail.

- Un **pilotage local** de l'ensemble du dispositif assuré par un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) implanté dans chaque département, sous la responsabilité du représentant de l'État. Ce conseil donne notamment son avis sur les demandes de conventionnement des structures. *Dans le cadre de la réforme, des nouvelles instances locales de gouvernance vont être créées, mais dans l'attente de la publication des textes créant et fixant ces instances, le CDIAE est maintenu.*

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

On peut distinguer 2 grands types de SIAE :

- celles qui produisent des biens et des services (les EI et les ACI)
- celles qui mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs (les AI et les ETTI)

Toutes sont agrées par l'Etat pour assurer le recrutement et l'accueil de personnes en difficultés sociales et professionnelles et les accompagner vers l'emploi

	Association Intermédiaire AI	Entreprise d'Insertion EI	Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ETTI	Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant EITI (expérimentation)	Atelier et Chantier d'Insertion ACI
Statut	Association	Entreprises du secteur marchand (SA, SARL, Association, SCOP, SCIC, EURL…)	Association ou société commerciale, assujettie à toutes les obligations légales et fiscales des ETT classiques	Toute structure relavant du champ de l'économie sociale et solidaire et respectant les conditions propres aux entreprises solidaires d'utilité sociale	Structures crées et portées par des organismes de droit privé à but non lucratif ou des structures publiques (*)
Publics ciblés	Jeunes, senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.	Jeunes, senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.	Jeunes, senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.	Personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.	Jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, senior, bénéficiaires des minima sociaux RSA, AAH, demandeurs d'emploi de longue durée etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.
Modalité d'intervention	Mise à disposition à titre onéreux de salariés auprès de particuliers, associations, collectivités locales, entreprises, pour la réalisation de travaux occasionnels.	Production de biens ou de services destinés à être commercialisés sur un marché. Les EI exercent leur activité aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leur vente.	Mise à disposition à titre onéreux de salariés auprès d'entreprises, collectivités, dans le cadre de missions d'intérim. La réglementation du travail temporaire s'applique.	A titre expérimental et ce jusqu'au 22 décembre 2021, il est possible de créer des EITI.	Les ACI peuvent être permanents ou créés pour une durée limitée dans le temps. Ils développent essentiellement des **activités d'utilité sociale** répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils peuvent exercer des activités de production de biens et de services, seule une partie peut être commercialisée. (30% à 50%)
Missions des structures	Recrutement, élaboration d'itinéraires personnalisés, aide à l'insertion professionnelle durable, réception et traitement des offres d'emploi.	Insertion par l'offre d'une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins du salarié (réentraînement au rythme du travail, formation, accompagnement social	Insertion professionnelle, suivi social et professionnel pendant et en dehors des missions.	L'objectif est d'aider le public cible à exercer une activité professionnelle indépendante en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.	Suivi, accompagnement socio professionnel, encadrement technique et formation des personnes les plus éloignées de l'emploi. Construction d'un parcours d'insertion adapté et individualisé aux besoins spécifiques de chacune d'elles

Contrat de travail, mise à disposition	CDI à temps partiel ou CDD dit **contrat d'usage.** Possibilité d'embauche en CDDI La durée totale des mises à disposition ne peut excéder 480 heures au cours des 24 mois suivant la 1ère mise à disposition lorsque celle-ci s'effectue auprès d'une entreprise. Un agrément pôle emploi est obligatoire pour des missions de plus de 16 heures dans le secteur marchand. S'il s'agit d'une mise à disposition auprès d'une association, aucune limite d'heures. **Rémunération égale au minimum au SMIC.**	Les salariés embauchés doivent bénéficier de l'agrément préalable de Pôle emploi (durée de 24 mois pendant laquelle le salarié peut être embauché dans plusieurs structures d'insertion). CDDI au minimum de 4 mois et 20 heures, limité à 24 mois renouvellement compris. Prolongation dans certaines conditions pour plus de 50 ans et TH **Rémunération égale au minimum au SMIC.**	Les salariés embauchés doivent bénéficier de l'agrément préalable de Pôle emploi (durée de 24 mois pendant laquelle le salarié peut être embauché dans plusieurs structures d'insertion Contrat de travail temporaire limité à 24 mois renouvellement compris **Rémunération au minimum égale au SMIC.**		Salariés embauchés en **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** durée de contrat de travail au minimum de 4 mois Durée hebdomadaire de 20 heures minimum. Prolongation dans certaines conditions pour les plus de 50 ans et TH **Rémunération au minimum égale au SMIC**
Nature de l'aide de l'Etat Arrêté du 12 février 2020	Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale, de TVA, d'impôts sur les sociétés, de taxe professionnelle et de taxe d'apprentissage, dans la limite de 750 heures rémunérées par an et par salarié. Aide au poste d'insertion égale à **1 383 €** par poste équivalent temps plein **(1 607 heures travaillées)**	Allègement des cotisations patronales de sécurité sociale (allègement Fillon) depuis le 1er juillet 2005 pour les salariés agréés par Pôle emploi Aide au poste d'insertion égale à **10 646 €** par poste équivalent temps plein **(1 505 heures travaillées)**	Allègement des cotisations patronales de sécurité sociale (allègement Fillon) depuis le 1er juillet 2005 pour les salariés agréés par Pôle emploi Aide au poste d'insertion (égale à **4 299 €** par poste équivalent temps plein **(1 600 heures travaillées)**	Son montant dépend d'un volume horaire travaillé : il est fixé par arrêté précisant son montant maximum et la part du volume horaire travaillé prise en compte.	Exonérations de certaines cotisations à la charge des employeurs pour ces mêmes contrats ; Aide au poste d'insertion (égale à **20 441 €** par poste équivalent temps plein **(1 820 heures rémunérées)**, dont **1 022 €**au titre des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique.

* Commune, département, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Syndicat mixte, centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS), établissement d'enseignement professionnel de l'Etat, établissement d'enseignement agricole de l'Etat, chambre départementale d'agriculture, Office National des Forêts (ONF).

Selon l'article 11 de la loi n°2014/856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les SIAE sont de plein droit des **ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale).**
A ce titre, elles peuvent bénéficier des fonds issus de l'épargne solidaire accordés sous forme de prêts et/ou d'avance de trésorerie auprès de France active.
Dossier demande agrément à demander à l'UD DIRECCTE : camille.truchon@direccte.gouv.fr (obligatoire même si SIAE)

LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin d'ANNECY

A.C.I.

AGIRE 74 101, rue du Val Vert 74 600 SEYNOD	Tél : 04.50.10.01.52 Président : **Eric WAREMBOURG** Directeur : **Jean-Fred OUBRY**	contact@agire74.fr www.agire74.fr	Portage des chantiers : Communes de Annecy, Meythet, Château de Clermont, les Glières.
ARAVIS LAC **Communauté de communes des Vallée de Thônes** 4 rue du Pré de Foire Maison du Canton 74 230 THONES	Tél : 04.50.32.17 59 Président : **Gérard FOURNIER-BIDOZ** Responsable : **Didier CLAVEL**	chantieraravislac@wanadoo.fr www.ccvt.fr	Espaces verts, entretien rural.
GAIA **(Groupement Association Insertion Annécien)** 6, rue du forum 74 000 ANNECY	Tél : 04.50.67.11.60 Président : **VITTOZ Bernard** Directrice : **Laurence PARROT**	info@gaia74.org gaia74.wixsite.com	Cuisine-Restauration
BAZAR SANS FRONTIERES 3, avenue des Trois Fontaines Z.I. de Vovray 74 600 SEYNOD	Tél : 04.50.51.83.77 Président : **Claude VIOLLET** Directrice : **Claire DIMPRE**	bazarsansfrontieres@wanadoo.fr www.bazarsansfrontieres.fr	Récupération matériel usage, tri, rénovation. Vente.
GRAND ANNECY 95 route de la Touvière 74 540 ST FELIX	Tél : 04.50.60.93.71 Maire : **François ASTORG** Responsable : **Elise ETIENNE**	cli@grandannecy.fr www.grandannecy.fr	Espaces verts, Aménagement rural.
Commune Nouvelle D'ANNECY Esplanade de l'Hôtel de Ville 74 000 ANNECY	Tél : 04.50.88.67.30 Maire : **François ASTORG** Responsable: **Karine FALCONNAT**	pcsinsertion@ville-crangevrier.fr www.ville-crangevrier.fr	Petite enfance éducation Maintenance/ nettoyage, sécurité, sanitaire social santé, propreté urbaine. Administratifs, espaces verts, voirie, logistique, Bâtiment, petite enfance.
TERNELIA entre Lac et Montagnes Le pré du Lac 209, impasse des champs fleuris 74 410 SAINT JORIOZ	Tél : 04.50.68 65 26 Président : **Philippe FONTAINE** Directeur **Arnaud STOMBOLI**	saintjorioz@ternelia.com www.pre-du-lac-groupes.com	Hébergement-restauration-cuisine-entretien.
CREA Citoyenneté Ré Emploi Avenir 8 rue Louis Armand, BP 872, 74 016 ANNECY Cedex	Président : **Michel NEHR** Directrice: **Perrine METRAL**	acicrea@gmail.com	Ressourcerie vêtements Mobilier.

LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin de FAUCIGNY MONT BLANC

ALPABI 37, rue des Remparts 74 800 LA ROCHE SUR FORON	Tél : 04.50.25.67.43 Président : **Patrick PICARD** Directeur : **Régis MASSELOT**	alpabi-74@orange.fr www.alpabi.fr	Tri de linges et vente en boutiques.
ALVEOLE 1011, rue des Glières 74 800 ST PIERRE-EN-FAUCIGNY	Tél : 04.50.03.25.62 Président : **Guy SANSANO** Directrice : **Catherine DOUARD**	contact@alveole.fr www.alveole.fr	Travaux de second œuvre du bâtiment, espaces verts et naturels, services aux collectivités, nettoyage, divers (tri, collecte, déchet).
COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES 6, place de l'Hôtel de Ville 74 130 BONNEVILLE	Tél : 04.50.25.22.45 / 97.51.58 Président : **Stéphane VALLI** Référente : **Sandrine BARATHON**	courrier@ccfg.fr www.ccfg.fr	Entretien des espaces naturels et verts, Balisage des sentiers de randonnées.
ENILV 212 av Anatole France BP 141 74 805 LA ROCHE SUR FORON	Tél : 04.50.03.47.13 Directrice de L'EPL : **Véronique DROUET** Directeur du CFPPA : **Hervé BOULOUX**	enilv@educagri.fr	Transformation de produits alimentaires.
TERNELIA **les grands massifs –les flocons verts** 123, route des Servages 74 300 LES CARROZ D'ARACHES	Tél : 04.50.90.04.46 Président : **Philippe FONTAINE** Directeur : **Arnaud STOMBOLI** Référente : **Jennifer URBAIN**	jennifer.urbain@ternelia.com	Hébergement-restauration-cuisine-entretien.
AGEA MONT BLANC 125, route du Lycée 74 920 COMBLOUX	Tél : 04.50.58.61.93 Président: **Christian MEYER** Référente : **Amandine GAILLARD**	lycee@assomption-montblanc.com	Entretien de l'hébergement-restauration collective et administration accueil.
ENTRAIDE INTERNATIONAL DES SCOUTS DE LA REGION DE CLUSES 2204, avenue des Glières 74 300 CLUSES	Tél : 04.50.98.39.06 Président **: Dominique SERASSET** Référente : **Louisa LESTIEN**	c.i@entraide-internationale.fr www.scoutsdecluses.free.fr	Collecte (objet, linge etc), manutention et transport, tri et commercialisation.

LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin du GENEVOIS

BRIGADES VERTES DU GENEVOIS 130 chemin des Narulles 74 380 CRANVES-SALES	Tél : 09.81.35.70.24 Président : **Alain BOISSEAU** Directeur : **Jean-Luc SOULAT**	contact@brigadesvertesdugenevois.fr	Entretien d'espaces naturels et des espaces verts.
EMMAÜS 631 rte des Tattes de Borly 74 380 CRANVES-SALES	Tél : 04.50.39.34.96 Président : **Jean-Louis EVRARD** Co-responsable de la Communauté : **Dominique SAUBIEZ**	emmaus.annemasse@gmail.com www.emmaus74.net	Collecte, tri et vente de linge.
GRETA LAC 9, rue des Marronniers BP 503 74 105 ANNEMASSE Cedex	Tél : 04.50.43.91.81 Ordonnateur : **MICHAUX Didier** Responsable : **Laure LOPEZ**	greta.lac@ac-grenoble.fr	Repassage et travaux de couture.
MAIRIE DE GAILLARD Cours de la République 74 240 GAILLARD	Tél : 04.50.39.76.30 Maire de Gaillard : **Jean-Paul BOSLAND** Coordonnatrice de l'Action Sociale : **Aurélie DUBOIS**	actionsociale.direction@gaillard.fr www.gaillard.fr	Jardin biologique, espaces verts.
TRAIT D'UNION 35, rue du Salève 74 100 ANNEMASSE	Tél : 04.50.87.29.32 Président : **François CHAPRON** Directrice : **Florence AUROY**	administration@traitunion.fr directiontu74.wixsite.com	Travaux second œuvre, bâtiment, espaces verts, entretien de locaux
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE-SAVOIE 221 RUE DE LA GELINE 74380 CRANVES-SALES	Tél : 04.50. 87. 01.15 Président : **Philippe Abraham**	secretariat@bancalim74.org www.bancalim74.org	tri-reconditionnement/cuisine fruits et légumes, logistique.

LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin du CHABLAIS

CHABLAIS INSERTION 105 C, route de la Dranse 74 500 AMPHION - PUBLIER	Tél : 04.50.71.93.36 Présidente : **Astrid BAUD-ROCHE** Directeur : **Yann LEPESSEC**	contact@chablaisinsertion.fr www.chablais-insertion.fr	Entretien espace rural, espaces verts environnement urbain, travaux second œuvre, atelier restauration de meubles.
LIEN **Léman Initiative Emploi Nature** 135 Chemin de l'Effly 74 140 SCIEZ	Tél : 04.50.72.34.32 Président : **Alain GIROUD** Directrice : **Céline COGNEAUX**	contact@leman-initiative-emploi.org	Entretien espace rural, bûcheronnage, maraîchage biologique (production et vente de légumes).
POUSSES D'AVENIR 35 impasse des jardins « La Bennaz » 74 500 PUBLIER	Tél : 04 50 72 76 94 Présidente **: Florence AUPIAIS** Directeur : **Sébastien JOUEN**	jardin@poussesdavenir.org www.poussesdavenir.fr	Production légumes et vente de paniers biologiques à des adhérents. Prestations de services auprès d'entreprises et associations.
Atelier RE NEE l'Amaryllis 25, route de Tully 74200 Thonon les Bains	Tél : 04 50 26 24 05 Présidente **: Chabarnou MAGHSOUDNIA** Directrice : **Agnès MOISSAING**	asso@atelier-renee.fr www.atelier-renee.fr	Ressourcerie vêtement /collecte tri vente.

Liste des Associations Intermédiaires

CHABLAIS INTER EMPLOI L'Amaryllis- 25 Route de Tully 74 200 THONON-LES-BAINS	Tél : 04.50.26.24.05 Président : **Jean Pascal CEZARD**	info@chablaisinteremploi.fr www.chablaisinteremploi.fr	Toutes les activités.
COUP DE POUCE EMPLOI 8, rue Louis Armand BP 872 74 016 ANNECY Cedex	Tél : 04.50.09.51.13 Président : **Michel NEHR** Directrice : **Perrine METRAL**	info@cpe74.fr	. Toutes les activités
TRAIT D'UNION 35, rue du Salève 74 100 ANNEMASSE	Tél : 04.50.87.29.32 Président : **François CHAPRON** Directrice : **Florence AUROY**	administration@traitunion.fr directiontu74.wixsite.com	Espaces verts Aide aux personnes Entretien, manutention, etc.
C.E.M.B. 1, chemin des Salomons 74 000 ANNECY	Tél : 04.50.66.16.30 Président : **Jean Louis BONNET** Directeur PASSAGE : **Patrick HAMARD** Directeur EPDA : **Philippe MORIN**	passage3@passage.asso.fr	Services des associations de prévention spécialisée PASSAGE et EPDA.

LISTE des Entreprises d'Insertion

AZÊTA site Cluses ZI des grands prés 804 avenue de Colomby 74300 CLUSES **AZÊTA site Passy** 21, avenue Joseph Thoret - ZA de Marlioz 74 190 PASSY	Tél : 04.50.89.92.65 Président : **Franklin MENEROUD** Directeur: **Laurent CARRIER**	contact@azeta.tech www.azeta.tech	Sous-traitance industrielle
CENTRE SAINT-VINCENT-AMIS DU SECOURS CATHOLIQUE ZAC du Levray 6 rue du TANAY 74960 CRAN-GEVRIER	Tél : 04.50.45.30.48 Président : **Louis MARTINOD** Directeur : **Bernard HUE**	contact@csvindustrie.fr www.csvindustrie.fr	Sous-traitance industrielle
SA SCIC CHAMP DES CIMES 61 impasse des Gures 74190 Passy	Tél : 04.50.53.44.75 Présidente: **Myriam HOLLARD** Chargée d'accompagnement : **Florence POULAIN**	contact@champdescimes.com www.champdescimes.com	Paysage, environnement, Petit patrimoine bâti
EIDRA **Entreprise d'Insertion De Rumilly et l'Albanais** Avenue des Alpes BP 22 74150 RUMILLY	Tél : 04.50.60.11.62 Président : **Jean-Jacques WATTIN** Directeur: **Gilles MARTIN**	nathalie.jean@eidra.fr	Conditionnement Repassage
SEFOREST/Le FER DORE 13, rue de la Barrade ZI Le pont de Tasset 74960 ANNECY	Tel : 04.50.51.41.79 Président : **Laurent HALLIER** Directrice : **Isabelle MORAND**	contact@seforest.com www.seforest.com	Aménagement et entretien du paysage. Gestion des déchets. Installation et entretien de bungalows. Repassage
ENVIRON'ALPES 600 route de Bellegarde 74 330 EPAGNY METZ TESSY	Tél : 04.80.78.01.80 Président **: Daniel OLIVEIRA** Chargée d'insertion**: Myriam TANDRARI**	m.tamdrari@environalpes.fr www.environ-alpes.fr	Nettoyage
LA FIBRE SAVOYARDE 95 route de la Touvière 74 540 SAINT FELIX	Tél : 04.50.52.28.61 Président : **Denis FUMEX** Encadrant technique coordinateur : **Raphaël JAMIN**	lafibresavoyarde@hotmail.com	Tri, récupération, vêtements, traitement des déchets.

LISTE des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

EMPLOI PAR L'INTERIM **E.P.I** 21, route de Nanfray 74960 CRAN GEVRIER	Tél : 04.50.24.11.47 Directrice : **Astrid GASCON** Siège social : Cran-Gevrier Permanences : Annemasse, Thonon-les-Bains, Cluses et Sallanches	agascon@edion-conseil.fr www.epi-recrutement.fr	

Eléments de bilans 2019

(source extranet IAE- bilan UD DIRECCTE 74)

Au total plus de 12.7 millions € de fonds publics pour l'IAE (hors interco/communes) en 2019, dont 69.1% de l'Etat, 20.8% par le Conseil départemental, 6.9% par le FSE inclusion/CD 74 et 3.3% le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

SIAE	les moyens en 2019								
	Nombre	subvention payée Etat UD 74 (aide aux postes+ modulation)	FDI /Etat UD 74 payé	subvention Conseil Départemental aide aux postes RSA	subvention Conseil Départemental (hors FSE)	subvention Conseil Département (FSE)	subvention Conseil Régional	TOTAL	Part en %
ACI	25	6 475 086,25 €	95 795,88 €	1 069 323 €	1 242 800 €	877 600 €	415 900 €	10 176 505 €	80%
E.I	7	1 871 945,83 €	30 000 €	NC	269 850 €	NC	NC	2 171 796 €	17%
A.I	4	116 720,36 €	0 €	NC	40 000 €	NC	NC	156 720 €	1%
ETTI	1	86 345,99 €	0 €	NC	26 600 €	NC	NC	112 946 €	1%
FDI hors SIAE mais à leur bénéfice (1)			110 520,00 €					110 520 €	1%
Total	37	8 550 098,43 €	236 315,88 €	1 069 323 €	1 579 250 €	877 600 €	415 900 €	12 728 487 €	100%
part des financeurs		67,2%	1,9%	8,4%	12,4%	6,9%	3,3%		
		12 728 487 €							
					100%				

FDI au bénéfice des SIAE : DLA (France Active Savoie Mt blanc), Conseil santé (SPR), Mobilité (MOBIL'EMPLOI), formation (USIE 74), VAE (CIDFF74).

Les publics <u>présents</u> dans l'IAE en 2019 : 2 095 (rappel 2018 : 2 176 salariés, soit une diminution de 81 salariés)

SIAE		les salariés en 2019																	
	Nombre	ETP réalisés (non plafonnés)	effectifs salariés présents	dont femme	% femme	dont RSA	%RSA	Dont minima sociaux	% minima sociaux	dont handicap	% handicap	dont jeunes	% jeunes	dont plus de 50 ans	% plus de 50 ans	dont DELD	% DELD	dont QPV	% QPV
ACI	25	357	1041	388	37%	401	39%	524	50%	151	15%	169	16%	276	27%	220	21%	50	5%
E.I	7	169	365	211	58%	105	29%	125	34%	46	13%	67	18%	75	21%	58	16%	3	1%
A.I	4	83	595	379	64%	76	13%	107	18%	42	7%	103	17%	70	12%	4	1%	20	3%
ETTI	1	*18*	94	10	11%	20	21%	28	30%	23	24%	17	18%	30	32%	28	30%	5	5%
Total	37	627	2 095	988	47%	602	29%	784	37%	262	13%	356	17%	451	22%	310	15%	78	8%

- ✓ 2/3 des SIAE sont des ACI
- ✓ Près de **2 100 salariés** présents en 2019 dans 37 SIAE, ce qui représente **627 ETP**. Pour mémoire, 2178 salariés étaient comptabilisés en 2018 ; le chiffre est en baisse, mais il est à relativiser car le nombre d'ETP est quant à lui identique. Cela signifie que les salariés ont eu un temps de travail plus important qu'en 2018.
- ✓ **Près d'1 salarié sur 2** est employé par **un ACI**
- ✓ Toutes SIAE confondues, une **majorité d'homme** 53% avec des disparités selon les SIAE : les ACI et ETTI accueillent majoritairement des hommes, alors que pour les AI/EI se sont les femmes qui sont les plus représentées.
- ✓ Une **bonne représentation des publics prioritaires** 29% de rSa (39% dans les ACI), 37% de minima sociaux, 13% de TH (24% dans l'ETTI), 15% de DELD, 22% de seniors, 17% de jeunes, et 8% de publics issus des QPV.

Les publics sortis de l'IAE en 2019 : 990 salariés (rappel 2018 : 1 084 salariés)

SIAE		les sorties en 2019										
		Volume sorties			Analyse des sorties de la SIAE							
	Nombre	sorties moins de 3 mois ou moins de 150 h activités	sorties examinées	Taux de sortie	dont emploi durable (CDI, cdd>6 mois	% emploi durable	dont emploi transition(cdd<6 mois, etc)	% emploi transition	dont sorties positives (fomation etc)	% sorties positives	dont sorties dynamiques	% sorties dynamiques
ACI	25	69	410	46%	90	22%	67	16%	76	19%	233	57%
E.I	7	39	133	47%	16	12%	19	14%	21	16%	56	42%
A.I	4	174	125	50%	40	32%	37	30%	24	19%	101	81%
ETTI	1	17	23	43%	9	39%	8	35%	2	9%	19	83%
Total	37	299	691	47%	155	22%	131	19%	123	18%	409	59%
				pour mémoire en 2018		26%						63%

L'IAE est une passerelle vers l'emploi :

- ✓ 990 salariés sont sortis de l'IAE en 2019 soit près d'1 salarié sur 2 présents
- ✓ 30 % sont restés moins de 3 mois dans la structure (ACI/EI) ou ont effectué moins de 150 h (AI/ETTI).

  Pour les 691 autres, et toutes SIAE confondues, **22% ont accédé à un emploi durable** (26% en 2018) et **59% ont accédé à toutes formes** d'emploi (CDI, CDD, intérim, contrats aidés) **ou de formations qualifiantes** (63% en 2018)**.**
- ✓ A observer de **fortes disparités de résultats selon les SIAE et le type de SIAE** mais une progression logique selon les modèles économiques et les publics orientés. A relever toutefois le **faible taux de retour à l'emploi pour les entreprises d'insertion** que ce soit en emploi durable ou en sortie dynamique.

Des déséquilibres territoriaux : une offre d'insertion mal répartie au plan infra départemental et insuffisante sur le genevois.

SYNTHESE PAR CTA	les moyens en 2019								
	Nombre	subvention UT 74	FDI /UD 74	subvention Conseil Départemental aide aux postes RSA pour les ACI	subvention Conseil Départemental (hors FSE)	subvention Conseil Département (FSE)	subvention Conseil Régional	TOTAL	Part en %
CTA Annecy (1)	16	3 571 791,92 €	46 337 €	357 812 €	611 950 €	306 500 €	92 700 €	4 987 091 €	39%
CTA Arve	9	2 772 009,98 €	14 078 €	305 686 €	466 700 €	175 500 €	119 000 €	3 852 974 €	30%
CTA Genevois	7	1 036 184,71 €	36 481 €	207 728 €	208 300 €	143 300 €	108 894 €	1 740 888 €	14%
CTA Chablais	5	1 170 111,82 €	28 900 €	198 097 €	292 300 €	252 300 €	95 306 €	2 037 015 €	16%
Total	37	8 550 098,43	236 316	1 069 323	1 579 250	877 600	415 900	12 728 487 €	100%

SYNTHESE PAR CTA		les salariés en 2019																	
	Nombre	ETP réalisés (non plafonnés)	effectifs salariés présents	dont femme	% femme	dont RSA	%RSA	dont minima sociaux	% minima sociaux	dont handicap	% handicap	dont jeunes	% jeunes	dont plus de 50 ans	% plus de 50 ans	dont DELD	% DELD	dont QPV	% QPV
CTA Annecy (1)	16	274	1 003	486	48%	244	24%	311	31%	137	14%	176	18%	205	20%	132	13%	5	0%
CTA Arve	9	183	486	229	47%	161	33%	215	44%	68	14%	96	20%	117	24%	88	18%	16	3%
CTA Genevois	7	87	290	120	41%	104	36%	123	42%	16	6%	41	14%	74	26%	49	17%	48	17%
CTA Chablais	5	84	316	153	48%	93	29%	135	43%	41	13%	43	14%	55	17%	41	13%	9	3%
Total	37	627	2 095	988	47%	602	29%	784	37%	262	13%	356	17%	451	22%	310	15%	78	8%

(1) **L'ETTI EPI comptabilisée sur CTA Annecy intervient sur l'ensemble du département, majoritairement sur les bassins annécien et du genevois**
L'AI CEMB comptabilisée sur CTA Annecy n'est pas financée et intervient sur l'ensemble du département pour porter contrats de travail jeunes en chantier prévention spécialisée

✓ **L'analyse des 4 CTA** qui devra être complétée d'éléments qualitatifs par chacun des CTA montre comme sur les années précédentes :

- un **déséquilibre territorial** qui perdure dans la représentation des SIAE :
  - 43% des SIAE se trouvent sur le bassin annécien qui concentre 33% des demandeurs d'emploi
  - 24% des SIAE se trouvent sur le bassin Arve qui concentre 19% des demandeurs d'emploi
  - 19% des SIAE se trouvent sur le genevois qui concentre 39% des demandeurs d'emploi
  - 14% des SIAE se trouvent sur le chablais qui concentre 18% des demandeurs d'emploi

- **ce déséquilibre territorial est encore plus marqué si on regarde la répartition des salariés IAE**
  - 48% des salariés se trouvent sur le bassin annécien
  - 23% des salariés se trouvent sur le bassin Arve
  - 14% des salariés se trouvent sur le genevois
  - 15% des salariés se trouvent sur le chablais

Il devra être tenu compte de ces déséquilibres dans les décisions à prendre sur la création et/ou le développement de SIAE qui pourra également conduire à redimensionner certaines structures.

SYNTHESE PAR CTA	les sorties en 2019										
	Volume sorties			Analyse des sorties de la SIAE							
	sorties moins de 3 mois ou moins de 150 h activités	sorties examinées	Taux de sortie	dont emploi durable (CDI, cdd>6 mois, créa ets)	% emploi durable	dont emploi transition (cdd<6 mois, etc)	% emploi transition	dont sorties positives (fomation etc)	% sorties positives	dont sorties dynamiques	% sorties dynamiques
CTA Annecy (1)	190	316	50%	75	24%	52	16%	66	21%	193	61%
CTA Arve	42	163	42%	31	19%	24	15%	21	13%	76	47%
CTA Genevois	29	126	53%	27	21%	38	30%	18	14%	83	66%
CTA Chablais	38	86	39%	22	26%	17	20%	18	21%	57	66%
Total	299	691	47%	155	22%	131	19%	123	18%	409	59%

✓ L'analyse des 4 CTA montre au regard des déséquilibres territoriaux évoqués, **des résultats qui s'avèrent contrastés sur l'accès à l'emploi durable** (plus faible sur le genevois et l'Arve). Toutefois, ces résultats présentent finalement moins d'écarts tous types de SIAE confondus si l'on compare le taux dynamique qui synthétise toutes les formes d'accès à l'emploi ou formations qualifiantes.

Adresses utiles

➔ **Le site du Ministère du Travail**
www.travail.gouv.fr

➔ **Le site de l'UD 74 de la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes**
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

➔ **Le site de Pôle-emploi**
www.pole-emploi.fr

➔ **Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie**
http://www.hautesavoie.fr

➔ **Le Conseil Régional Auvergne -Rhône-Alpes**
http://www.auvergnerhonealpes.eu

➔ **Les clauses sociales**
www.socialement-responsable.fr
www.ville-emploi.ass.fr

L'Unité Départementale 74 de la DIRECCTE

4 bassins d'emploi pour une plus grande proximité

Bassin ANNECIEN
Chantal BROCHIER
04 50 88 28 94
chantal.brochier@direccte.gouv.fr

ARVE
Alexandre LARONCE
04 50 88 28 24
alexandre.laronce@direccte.gouv.fr

GENEVOIS
Béatrice LAUR
04 50 88 28 39
beatrice.laur@direccte.gouv.fr

CHABLAIS
Anne-Claire SCRIBAN
04 50 88 28 25
anne-claire.scriban@direccte.gouv.fr

Nadine HEUREUX – Directrice adjointe emploi
04 50 88 28 36
nadine.heureux@direccte.gouv.fr

Camille TRUCHON – Référente départementale IAE
04 50 88 28 92
camille.truchon@direccte.gouv.fr

Marion BADARD – Assistante administrative
04 50 88 28 90
marion.badard@direccte.gouv.fr

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRECCTE *Auvergne-Rhône-Alpes*

Unité Départementale de la **Haute-Savoie**

BP 9001 – 74990 ANNECY Cedex 9
48, av. de la République – 74960 CRAN-GEVRIER

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE